



Quel est l'historique de cet enjeu et quelles sont ses répercussions sur les Premières Nations?

Pendant de nombreuses années, l'Assemblée des Premières Nations (APN) a exercé des pressions pour qu'une enquête nationale sur la crise des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées (FFADA) soit mise en place. L'APN a appuyé l'établissement d'une enquête nationale qui soutiendrait les familles et veillerait à ce que tous les gouvernements et services de police respectent leurs obligations en matière de protection des droits de la personne fondamentaux des femmes et des filles autochtones.

En 2021, le Conseil des femmes de l'APN a mené un processus national de mobilisation dans 10 régions de l'APN, en vue de l'élaboration du Plan d'action national pour mettre fin à la violence contre les femmes et les filles autochtones. Le Conseil des femmes de l'APN a collaboré avec les régions pour organiser 85 sessions virtuelles dans tout le Canada, auxquelles ont participé 1 144 personnes par le biais de réunions virtuelles, d'enquêtes, de soumissions écrites et de soumissions vidéo. Les séances régionales de mobilisation ont orienté l'élaboration d'un Plan d'action national des Premières Nations intitulé *Donner vie aux Appels à la justice* en réponse aux 231 appels à la justice issus de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (FFADA). Le Plan d'action national des Premières Nations contribuera au Plan d'action national du gouvernement fédéral pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones (PAN pour les FFADA2E+) et sera un catalyseur de la mise en œuvre des 231 appels à la justice.

À la suite de l'Assemblée générale annuelle de 2021, le Comité exécutif de l'APN a adopté la résolution 08/2021, *Mise en œuvre du Plan d'action national pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA autochtones*. La résolution fournit un mandat pour la prochaine phase de travail en demandant au gouvernement fédéral de maintenir une approche des « familles d'abord » et fondée sur la distinction pour toutes les activités à venir. La résolution demande également à l'APN de continuer à défendre et à rechercher des ressources pour mener à bien les activités visant à soutenir la mise en œuvre complète et significative des appels à la justice et du PAN pour les FFADA2E+.

Quelle a été l'influence des récentes activités de sensibilisation de l'APN dans ce domaine?

L'APN continue de plaider pour que les voix des familles des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA des Premières Nations disparues et assassinées soient entendues et respectées. Ce travail important permettra de s'assurer que les *appels à la justice* lancés par la Commission



nationale d'enquête sont mis en œuvre par tous les gouvernements, le secteur privé et les prestataires de services. Le travail de mise en œuvre des appels à la justice et du PAN pour les personnes 2ELGBTQQIA+ est crucial pour la reconnaissance et le respect des droits de la personne des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ des Premières Nations.

Le Conseil des femmes de l'APN continue de défendre et de promouvoir la sûreté, la sécurité et le bien-être des femmes des Premières Nations, tant au niveau national qu'international.

Récemment, le Conseil des femmes de l'APN s'est adressé à l'ambassadeur du Canada aux Nations Unies, S.E. Bob Rae, pour demander la mise en œuvre des appels à la justice et pour souligner la nécessité d'accroître le soutien au leadership des femmes des Premières Nations. En avril, le Conseil des femmes de l'APN s'est présenté devant le Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes pour apporter sa contribution à l'étude sur la violence conjugale au Canada. Des membres du Conseil ont également comparu devant le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones qui s'est réuni pour examiner le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

Quelle direction espérons-nous prendre à l'avenir?

L'APN estime qu'il est de la plus haute importance de sensibiliser le grand public et de travailler en partenariat avec les gouvernements pour élaborer et mettre en œuvre les plans d'action, les politiques et les partenariats préconisés dans les 231 appels à la justice de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. L'APN continuera de plaider en faveur de la mise en œuvre du Plan d'action national et des 231 appels à la justice conformément à l'approche des « familles d'abord ». L'APN continuera également à plaider pour que les survivants et les familles soient au centre des processus de mise en œuvre et de suivi. La mise en œuvre des appels à la justice et du Plan d'action national permettra non seulement de promouvoir et d'assurer la sécurité des femmes et des filles des Premières Nations, mais aussi de soutenir leur rôle important dans l'amélioration continue, la croissance et le succès de toutes les Premières Nations.